

## POLITIQUES ADMINISTRATIVES DU SECTEUR RÉCRÉATIF

### 1. INSCRIPTION

- Pour inscrire votre enfant, veuillez vous rendre sur notre site internet [www.gymenvol.com](http://www.gymenvol.com), en haut de la page d'accueil. Un lien vous redirigera sur la plateforme d'inscription Amilia.

### 2. PAIEMENT

- Les inscriptions ou les préinscriptions seront acceptées seulement si le paiement accompagne l'inscription.
- Aucun participant ne pourra être admis au premier cours ou à la première journée de camp si le paiement n'a pas été remis et **aucune exception ne sera tolérée.**
- Le paiement doit se faire par carte de crédit directement sur la plateforme d'inscription Amilia ou par chèque ou argent comptant remis en main propre à l'administration du Club.

### 3. FRAIS D'AFFILIATION

- Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec sont appliqués pour toutes les nouvelles inscriptions à une ou plusieurs sessions ou camp de gymnastique dans une année gymnique.
- L'affiliation est valide du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante. S'il y a abandon des cours, ces frais annuels ne sont pas remboursables.

### 4. CHÈQUE SANS FOND

- Des frais administratifs de 25\$ seront chargés lorsqu'un chèque émis sera sans fond.

### 5. POLITIQUE FAMILIALE

- Une réduction de 5% est accordée pour le deuxième enfant et 10% pour le troisième enfant d'une même famille.
- Le rabais de 10% est applicable sur le montant le moins élevé et le 5% sur le deuxième montant moins élevé.

- La réduction est appliquée seulement pour les frais d'inscription, **il ne peut pas y avoir de réduction sur les frais d'affiliation.**

## 6. CHANGEMENT DE GROUPE

- Pour toute demande de changement de groupe après inscription, le parent doit adresser la demande à la direction. Si le groupe convoité peut accueillir un enfant supplémentaire, le changement sera possible.

## 7. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Le Club se réserve le droit d'annuler les activités dont le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à l'activité se verront offrir une alternative ou seront alors remboursées en totalité.
- **Avant le début des cours pour chaque session** (automne, hiver, printemps et été) **et avant le début des activités de camp** (relâche et été), l'annulation de l'inscription est possible. Vous devez avertir la responsable du secteur récréatif ou la direction du Club afin de signaler l'annulation et ce, **avant le début des cours ou activités.**
- **APRÈS UN SEUL COURS OU APRÈS UNE SEULE JOURNÉE DE CAMP**, il est possible de se faire rembourser les frais d'inscription (**excluant les frais d'affiliation**) des journées ou cours non suivis. Toutefois, il est très important de communiquer immédiatement après le premier cours avec le Club, par téléphone ou par courriel, afin d'informer le responsable de l'abandon au cours de gymnastique de votre enfant. Cependant, vous devrez payer ces **2 montants** :
  - le coût des cours déjà suivis;
  - une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivant : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.
- **APRÈS UN DEUXIÈME COURS**, il est possible d'obtenir un remboursement pour la partie des cours non suivis (excluant les frais d'affiliation). Toutefois, il est très important de communiquer immédiatement après le deuxième cours avec le Club afin d'informer le responsable de l'abandon du cours de gymnastique de votre enfant. Cependant, vous devrez payer ces **2 montants** :
  - le coût des cours déjà suivis;
  - une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivant : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.
- **APRÈS UNE DEUXIÈME JOURNÉE DE CAMP**, aucun remboursement ne sera accordé.

- **Il n'y aura aucun remboursement après trois cours ou plus de gymnastique.** Toutefois, en cas de forces majeures (blessures ou maladies graves empêchant la pratique de la gymnastique) faisant l'objet d'une demande écrite au Club avec une preuve justifiable du médecin, la direction acceptera alors votre demande de remboursement. Nous émettrons une note de crédit ou un remboursement des cours non suivis. Par contre, la politique des frais sera appliquée.

## **8. ANNULATION DES ACTIVITÉS EN CAS DE FORCE MAJEURE (tempête de neige, verglas, panne électrique, etc.)**

- En raison des conditions météorologiques ou d'événements particuliers, le Club de gymnastique L'Envol se réserve le droit d'annuler les cours pour des raisons de sécurité, par exemple lors d'une tempête, des pannes électriques, de bris d'équipements, etc.
- Prendre note que les cours annulés ne seront pas repris ni remboursés pour le secteur compétitif et récréatif. Toutefois, un maximum d'un seul cours pourra être annulé pour raison de force majeure par session. Au-delà de cette limite, les cours seront repris et les dates vous seront communiquées par l'entraîneur de votre enfant.
- Nous vous invitons à consulter le site Internet, la page Facebook ou la boîte vocale téléphonique du Club afin de connaître la décision adoptée, et ce, à compter de 15h30 sur semaine et de 7h30 et 10h30 la fin de semaine.
- Lors d'un jour férié (Action de grâce, Noël, Pâques, Fête du travail, etc.), la direction se réserve le droit de donner ou non les cours prévu au calendrier. Les informations vous seront communiquées via la plateforme Amilia lors de votre inscription.

## **9. CONSENTEMENT PRISE DE PHOTOS PROMOTIONNELLES**

- En inscrivant votre enfant au Club de gymnastique L'Envol de Lévis, vous consentez à ce que des photos de votre enfant puissent être utilisées à des fins promotionnelles. Si vous refusez, vous devez en aviser la direction du club dans les plus brefs délais.